

# NOS REVENDICATIONS COMMUNES, UN RAPPEL

## LE SALAIRE

| NOTRE DEMANDE SALARIALE | ANNÉE |
|-------------------------|-------|
| 4,5 %                   | 2015  |
| 4,5 %                   | 2016  |
| 4,5 %                   | 2017  |

## CONDITIONS D'EXERCICE, L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LA CHARGE DE TRAVAIL

- La création d'un comité sur les tâches (surcharge de travail);
- L'établissement d'un recours en cas de mésentente (arbitrage);
- L'abolition des horaires de faction et l'instauration des horaires à l'heure;
- L'établissement d'un rang à l'embauche;
- L'utilisation de « l'ancienneté à tour de rôle » pendant la période de probation pour l'octroi de quarts de travail, de remplacements ou de postes;
- L'augmentation de 10 à 20 minutes du délai d'appel pour les remplacements durant la période horaire;
- L'augmentation de 30 à 45 minutes du temps de repas pour les quarts de neuf heures et cinquante minutes (10 heures);
- Afin de minimiser le débordement lors de la fin de quart, l'introduction de la notion d'équipe de relève pour les appels interétablissements;
- Le paiement des frais de repas en fonction de l'heure réelle;
- La fusion du congé sans solde de 4 semaines et moins aux années et du congé sans solde de 4 à 12 semaines aux trois ans, et ce, afin de permettre un seul congé de 12 semaines et moins aux années;
- La mise en place conventionnée d'un service de soutien paramédical en ligne pour les techniciennes et les techniciens ambulanciers paramédics offert par des techniciennes et des techniciens ambulanciers paramédics.

## PRIMES ET PROGRESSION DANS L'ÉCHELLE SALARIALE

- Une progression accélérée dans l'échelle salariale pour tout le monde;
- La possibilité pour nos membres travaillant à temps partiel de faire reconnaître leur expérience à tout moment durant l'année afin de favoriser une progression plus rapide;
- Le paiement de la prime de soir pour chaque heure effectivement travaillée entre 14 h et 22 h;
- Le paiement de la prime de nuit pour chaque heure effectivement travaillée entre 22 h et 8 h.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

- La formation obligatoire d'un comité paritaire local en santé et sécurité du travail;
- La mise en place de programmes d'aide aux employé-es (PAE) dont les coûts sont assumés par l'employeur;
- La constitution de réseaux d'entraide dont les coûts sont assumés par l'employeur;
- Le remboursement par l'employeur des frais de libération et des frais encourus lors de contestations devant les instances d'appel prévues à la LATMP et à la LSST.

## LA RETRAITE

- Que nous puissions nous prévaloir de la retraite progressive sur une période variant de un an à cinq ans plutôt que sur deux ou trois ans, comme c'est le cas actuellement;
- Qu'il nous soit possible de faire le choix d'une réduction du temps travaillé de l'ordre de 10% à 50% plutôt que les seuls 50% possibles actuellement;
- Que, pendant la retraite progressive, nous puissions en modifier la durée, le pourcentage de réduction du temps travaillé et l'aménagement du temps travaillé par rapport au temps non travaillé.

Production Service des communications de la CSN - Graphisme Josée Bourdon - Octobre 2016

OCTOBRE 2016

# AFFECTÉS À NOS PRIORITÉS



## VERS LA GRÈVE

**Au cours des 18 derniers mois, nous avons fait preuve de beaucoup de patience en négociation. Pour les travailleuses et les travailleurs du préhospitalier, c'est dans les prochaines semaines qu'il faudra conclure une entente satisfaisante pour le renouvellement de la convention collective.**

Les représentants des syndicats CSN du préhospitalier se sont réunis les 19 et 20 octobre à Québec pour faire le point sur les négociations. Dans un premier temps, ils ont pu constater qu'aucun progrès n'a été réalisé sur nos priorités. L'été dernier, après 11 rencontres de négociation, nous n'avions toujours réglé aucune clause normative sans incidence monétaire.

## MOBILISATION

Depuis, notre mobilisation a forcé une certaine ouverture et un changement de ton de la partie patronale lors de nos deux plus récentes rencontres de négociation. Ainsi, au cours des dernières semaines, notre comité de négociation a pu s'entendre avec la Corporation des services d'ambulance du Québec (CSAQ) sur quelques-unes des clauses normatives. Cependant, en ce qui a trait à nos priorités – nos demandes salariales, celles sur la retraite, sur les conditions d'exercice, l'organisation du travail, la charge de travail et les horaires de travail (abolition des 7/14) et sur la santé et la sécurité du travail – force est de constater que nos vis-à-vis n'ont pas les mandats nécessaires à un règlement satisfaisant.

Pour seule réponse à ce jour sur nos priorités, nous avons reçu une offre de gel salarial pour 2015, assorti d'un montant forfaitaire d'environ 0,30 \$ l'heure travaillée et une augmentation de 1,5 % pour l'année 2016. La CSAQ voudrait conclure un contrat de travail de cinq ans avec une renégociation en 2017 ne portant que sur les salaires! Finalement, la CSAQ nous indique que la négociation doit se faire à coût nul, c'est-à-dire que toute amélioration devrait être financée par une récupération équivalente! Outre la CSAQ, il en va de même à toutes les tables de négociation.

Notons par ailleurs que 13 rencontres de négociation avaient eu lieu, en date du 20 octobre et qu'elles ont été financées exclusivement par la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), car la partie patronale est incapable de conclure un protocole de négociation prévoyant qu'elle assume sa part des coûts de la négociation. Bien qu'un protocole demeure

incontournable, nous avons choisi, avec l'appui de la FSSS-CSN, de tout mettre en œuvre pour faire progresser les négociations.

Nous avons aussi choisi de poursuivre le processus de négociation avec les employeurs afin de cerner les essentiels même si nous demeurons convaincus que le gouvernement devra être partie prenante d'une entente sur nos priorités.

Bref, comme notre patience et notre bonne foi ne sont plus à démontrer et que nos revendications sont bien connues, il faut maintenant des résultats! Si les employeurs et le ministère croient qu'ils peuvent laisser trainer encore longtemps les négociations, il faudra leur prouver que nous sommes déterminés à obtenir des ententes satisfaisantes maintenant!

C'est pourquoi les syndicats FSSS-CSN ont décidé de consulter leurs quelque 3600 membres pour obtenir un mandat de grève générale à exercer au moment opportun. L'exercice de consultation lui-même contribuera à augmenter la pression. Vous serez appelés à poser plusieurs gestes collectifs au cours des prochaines semaines. Des gestes qui dérangeront, qui feront parler de notre négociation, qui placeront le D<sup>r</sup> Barrette et nos employeurs sur la défensive et les inciteront à répondre plus adéquatement à nos demandes légitimes.

La clé sera notre solidarité. La solidarité, c'est participer activement aux activités de mobilisation, bien sûr, mais c'est aussi savoir se rallier pour converger tous ensemble vers un même objectif. L'obtention d'un mandat de grève dans notre secteur nous permet d'exercer des moyens de pression en crescendo. Plusieurs moyens sont déjà prévus dans le plan d'action préparé par notre comité national d'information et de mobilisation. D'autres idées émergeront entre vous, les paramédics, employé-es de soutien et répartiteurs sur le terrain en vous côtoyant de plus en plus souvent dans la mobilisation. Il sera important de les partager au comité national qui a besoin d'être alimenté pour garder son coffre à outils bien garni et faire face à toutes les situations.

L'exercice de la grève demeurera toujours un ultime recours. Par ailleurs, la consultation des assemblées générales sur ce mandat de grève s'étalera sur quelques semaines. Ainsi, si le gouvernement et les employeurs veulent l'éviter, il y a tout l'espace nécessaire pour conclure maintenant une entente satisfaisante. Pas moins de 14 jours de négociation sont prévus au calendrier des prochaines semaines.

## LA PAROLE EST À VOUS, participez à votre assemblée générale, c'est important.



514 598-2210

[fsss.qc.ca/membres/prehospitalier](http://fsss.qc.ca/membres/prehospitalier)



[csn.qc.ca](http://csn.qc.ca)

## PLAN D'ACTION

### Des moyens d'action et d'information seront déployés afin de maximiser notre rapport de force.

Dans un premier temps, nous soutiendrons les consultations dans tous les syndicats du secteur préhospitalier. Une telle tournée peut prendre jusqu'à quatre semaines étant donné le grand nombre de syndicats impliqués. Ces consultations régionales seront en soi des occasions à saisir pour faire connaître au grand public nos revendications et ce que nous attendons de la partie patronale et du gouvernement.

En mobilisation, une manifestation est déjà prévue le 27 octobre, à Québec. Tous ceux et celles qui peuvent être disponibles pour y participer sont priés d'en informer leur syndicat rapidement.

### LA GRÈVE

Pour exercer la grève, il faudra d'abord que les membres de chaque syndicat se prononcent en faveur d'un tel mandat, par scrutin secret. Un avis de grève à l'employeur et au ministre du Travail doit être émis une dizaine de jours avant son exercice (délai de sept jours juridiques francs). C'est la CSN qui s'occupera de faire parvenir ces avis, en coordination avec les syndicats. La CSN devra également faire des représentations auprès du Tribunal administratif du travail dans le cadre des dispositions sur les services essentiels. Celles-ci limitent dans les faits la portée de notre droit de grève. Toutefois, nous avons montré, lors de la précédente négociation, qu'une grève bien menée, dans l'ordre et la discipline, a des impacts importants sur la « machine administrative ».

À ce moment-ci nous n'entrerons pas dans les détails de ces moyens afin de se garder l'effet de surprise. Nous vous invitons à en discuter avec les personnes déléguées par votre syndicat au dernier conseil fédéral sectoriel des 19 et 20 octobre, instance au cours de laquelle ces moyens ont été discutés.

## CHRONOLOGIE DE NOTRE NÉGOCIATION

JUILLET 2014 À OCTOBRE 2014

**Consultation des membres** sur le projet de convention et compilation des résultats.

DÉCEMBRE 2014

**Adoption du cahier de revendications** en assemblées générales.

31 MARS 2015

**Échéance des conventions collectives** du secteur préhospitalier.

AVRIL ET MAI 2015

**Dépôt de nos demandes** en négociation.

MAI 2015 À MARS 2016

**11 rencontres avec les représentants patronaux** sans protocoles de négociation. Aucune avancée significative.

AVRIL 2016

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, **Gaétan Barrette, annonce qu'il remet l'entière responsabilité de la négociation dans le secteur préhospitalier entre les mains des employeurs.**

AVRIL ET MAI 2016

**Obtention de mandats** pour l'exercice de moyens d'action excluant la grève et distribution du porte-micro.

12 MAI 2016

**Conférence de presse nationale à Montréal** sur la volte-face du ministre en pleine négociation et sur ses conséquences.

24 MAI 2016

**Sortie à l'Assemblée nationale** avec la porte-parole de l'Opposition officielle en matière de santé et de services sociaux, Diane Lamarre.

6 JUIN 2016

**Rencontre politique** avec le ministre Barrette.

7 JUIN 2016

**Session de mise à niveau** avec les responsables de la mobilisation des syndicats du secteur.

30 MAI AU 5 JUILLET 2016

**Neuf opérations de presse dans les régions.** Les syndicats mettent en lumière l'importance des liens entre notre négociation et la qualité des services à la population. Nous réclamons une table nationale, des dates de négociation et des vis-à-vis avec des mandats.

19 JUILLET 2016

**Action placardage** aux bureaux du ministre de la Santé et des Services sociaux, de la CSAQ et de la Fédération des coopératives des paramédics du Québec (FCPQ).

8 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2016

**Tournée BBQ.** Les membres du comité de négociation ont visité 29 endroits. Cela nous a permis d'échanger avec les membres des syndicats et les exécutifs du secteur sur l'état de la mobilisation et de faire le point sur l'état de la négociation.

15 SEPTEMBRE 2016

**Reprise des séances de négociation** à la table de la CSAQ avec le nouveau porte-parole patronal, Gilles Gauthier.

20 SEPTEMBRE 2016

Le comité national de négociation et de mobilisation s'entend sur la nécessité de **convoquer les syndicats du secteur afin de faire rapport** sur l'état de la négociation et de décider des suites à donner.

3 OCTOBRE 2016

**Le comité stratégique se réunit** et décide de proposer au conseil fédéral du secteur préhospitalier la recherche de mandats de grève générale à exercer au moment opportun.

4 ET 7 OCTOBRE 2016

**Nouvelles rencontres de négociation avec la CSAQ.** Des avancées sont réalisées sur quelques clauses normatives.

17 OCTOBRE 2016

**Rencontre avec la FCPQ.**

19-20 OCTOBRE 2016

**Le Conseil fédéral du secteur préhospitalier FSSS-CSN,** réunissant des représentants de tous les syndicats, **fait le point sur les négociations.** Il est décidé de consulter les membres, en assemblées générales, sur un mandat de grève générale à exercer au moment opportun.